

MANUEL CH 10 : CONSIGNES D'HYGIENE ET DE SECURITE

SEULE LA VERSION ELECTRONIQUE EST OPPOSABLE

I.1.	CONSIGNES RELATIVES A UN ACCIDENT D'EXPOSITION AU SANG.....	1
I.2.	CONSIGNES RELATIVES A UN INCIDENT AU MOMENT DU PRELEVEMENT.....	1
I.3.	CONSIGNES RELATIVES AUX DECHETS.....	2

I.1. CONSIGNES RELATIVES A UN ACCIDENT D'EXPOSITION AU SANG

Les consignes relatives à un accident d'exposition au sang sont consultables au sein du document [Accident d'exposition au sang](#)

I.2. CONSIGNES RELATIVES A UN INCIDENT AU MOMENT DU PRELEVEMENT

Incident ou Accident	Causes	Conduite à tenir
Malaise du patient qui reste conscient	Anxiété, jeûne, ...	Rassurer le patient. Arrêter le prélèvement et faire comprimer par le patient le point de prélèvement. Incliner le dossier du fauteuil ou du lit de manière à ce qu'il soit le plus allongé possible. Relever les jambes du patient de manière à ce qu'elles soient plus hautes que la tête et le couvrir si nécessaire. Eviter la perte de connaissance en retenant l'attention du patient. Si nécessaire, appeler un collègue sans laisser le patient seul. Noter l'incident dans le dossier de soins et sur la fiche de prélèvement s'il a été fait.
Hématome au point de ponction	Garrot trop serré, veine trop fine, piqûre hésitante..	Rassurer le patient. Compresser le point de prélèvement Poser une compresse alcoolisée
Malaise avec perte de connaissance du patient	Anxiété, jeûne, causes médicales...	Arrêter le prélèvement. Incliner le dossier du fauteuil ou du lit de manière à ce qu'il soit le plus allongé possible. Relever les jambes du patient de manière à ce qu'elles soient plus hautes que la tête et le couvrir si nécessaire. Appeler un médecin selon la procédure institutionnelle. <u>Remarque</u> : en cas de crise d'épilepsie, prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter que le patient ne se blesse. Noter l'incident dans le dossier de soins et sur la fiche de prélèvement s'il a été fait.

I.3. CONSIGNES RELATIVES AUX DECHETS

Qu'est ce que les DASRI ?

Les déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI) et assimilés peuvent être produits dans de nombreux secteurs d'activité. Ils incluent par exemple les pansements et les aiguilles des milieux médicaux et vétérinaires, ou encore le matériel contaminé en laboratoires de recherche ou d'analyses biologiques. Les déchets potentiellement contaminés par des agents biologiques pathogènes représentent des risques infectieux pour les salariés qui les produisent, mais également pour les personnels des sociétés de nettoyage, de collecte, de transport ou de traitement de tels déchets.

Les DASRI doivent être placés dans des poubelles adaptées dès la fin de l'acte.

Qui est responsable de l'élimination des DASRI ?

L'obligation d'éliminer les DASRI et assimilés incombe aux producteurs de tels déchets.

Quel emballage pour mes déchets ?

Les DASRI doivent être séparés des autres déchets dès leur production et placés dans des emballages spécifiques. Si les DASRI et assimilés sont mélangés dans un même contenant à des déchets non dangereux, l'ensemble est considéré comme infectieux et éliminé en tant que DASRI.

Les emballages des DASRI sont à usage unique. Ces emballages doivent pouvoir être fermés temporairement en cours d'utilisation et doivent être fermés définitivement avant leur enlèvement.

De façon générale, ces emballages doivent :

- être résistants et imperméables,
- avoir une couleur dominante jaune,
- avoir un repère horizontal indiquant la limite de remplissage,
- porter le symbole "danger biologique",
- porter le nom du producteur.